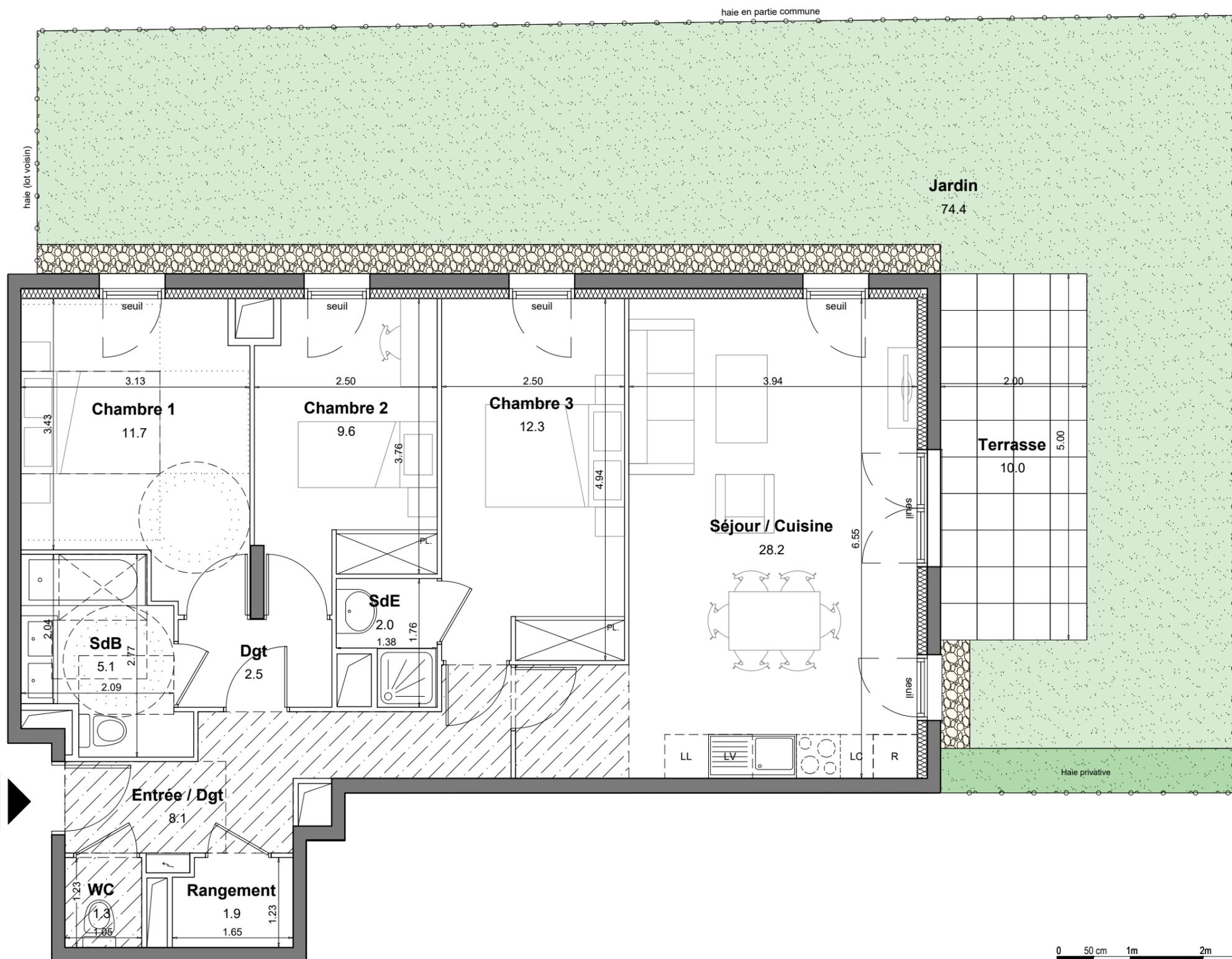




LOT N°	D1-002	Type	T4
Bâtiment	D1	Etage	RDC



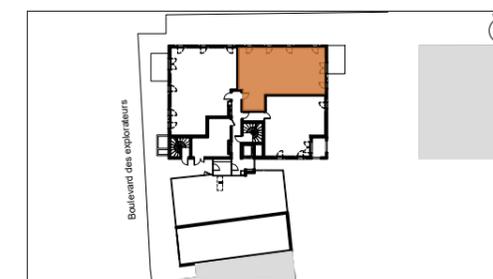
**D1-002**  
T4  
82.7 m<sup>2</sup>

SURFACE HABITABLE (m <sup>2</sup> )	
Entrée / Dgt	8.1 m <sup>2</sup>
Séjour / Cuisine	28.2 m <sup>2</sup>
Chambre 1	11.7 m <sup>2</sup>
Chambre 2	9.6 m <sup>2</sup>
Chambre 3	12.3 m <sup>2</sup>
Salle de bain	5.1 m <sup>2</sup>
Salle d'eau	2.0 m <sup>2</sup>
WC	1.3 m <sup>2</sup>
Rangement	1.9 m <sup>2</sup>
Dégagement	2.5 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>82.7 m<sup>2</sup></b>

Terrasse	10.0 m <sup>2</sup>
Jardin (compris haie privative)	74.4 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE ANNEXE(S)</b>	<b>84.4 m<sup>2</sup></b>

Ind	Date	Modification
A	17/07/2025	



LEGENDE			
	Réfrigérateur		Sèche-serviette
	Plaque de cuisson		Radiateur
	Lave-linge		Porte-fenêtre
	Lave-vaisselle		Fenêtre à allège vitrée fixe
	Linéaire complémentaire		VR Volet roulant
	Tableau électrique		Soffite ou faux-plafond
	Prise de courant ext.		PL Placard
	Robinet de puisage		

Nom de l'Acquéreur	Date et Signature Acquéreur	Date et Signature Vendeur

Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités techniques de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les cotes indiquées sont approximatives. Les retombées, faux plafonds, soffites, ainsi que l'emplacement des équipements tels que radiateurs, sèche-serviettes et bouches VMC sont figurés à titre indicatif et non limitatif. La surface habitable des placards est incluse dans les pièces attenantes. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (Art. 4.1)